

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation :
22 06 2026

L'an deux mille vingt- six, le 29 06 2026 à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Dole, sous la Présidence de Monsieur MEUGIN Olivier.

Date d'affichage :
29 06 2026

PRESENTS :

Nombre de
délégués :

En Exercice : 12
Présents : 12
Votants : 12

Titulaires : M. MEUGIN Olivier, M. BAUD Jean Baptiste, M. BARBERET Emmanuel, M. CORDIER Etienne, M. DAVID Franck, M. VUILLET Christian ; M. BRUGNOT Eric, Mme CALINON Séverine, M. CROT Alexandre, Mme GAY Florence, M. GIRARDET Charles, M. PHILIPPE Aurélien

Suppléants : M. BONOTTE Yoann, Mme BUCHAILLOT Lauriane, M. KOEHREN Nicolas, M. MONNOT Bruno, M. RYAT Thomas, M. VALLET Charle

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BARBERET Emmanuel

D 23 - 26 France DIGUES

France Dignes est une association de 1901, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

Cette association est l'aboutissement de l'action « création d'une filière professionnelle destinée aux gestionnaires de digues » telle que définie par le Plan de Submersion Rapide (PSR) publié en février 2011. L'association France Dignes a pour missions de :

- mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- représenter la profession auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition ;
- assurer une veille technique et réglementaire ;
- assurer la conception et la maintenance d'outils et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Dignes, etc.) ;
- conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires et de participer à des projets européens et internationaux.

France Dignes propose à ses adhérents, entre autres : de bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ; de participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ; de bénéficier d'une veille réglementaire ; de disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ; d'orienter les actions de l'association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...) ; d'avoir un accès privilégié et

une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Dignes ; d'avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Dignes à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

La compétence Gestion des Milieux aquatiques et de Prévention des Inondations dite « GEMAPI » est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018. La gestion des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions relève de cette compétence.

Dans un contexte de constantes évolutions réglementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, **le Syndicat Mixte Doubs Loue a adhéré à Frances digues (délibération du 8 juillet 2025)** participant ainsi à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues.

Pour mémoire, la cotisation annuelle à l'association est fixée à 750€ à laquelle s'ajoute un montant de 30€/km de digue géré. **Pour le SMDL, le linéaire de digues géré est de 71 km, soit une participation financière de 2 880 €/an.**

Dans le cadre du renouvellement du comité syndical suite aux élections municipales de 2026, il est nécessaire de renouveler l'adhésion et de désigner deux représentants titulaires et remplaçants pour représenter le SMDL au sein de Frances Dignes

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** l'adhésion du SMDL à l'association Frances Dignes ;
- **DÉSIGNE** comme suit 2 représentants titulaires et 2 suppléants au sein de cette association

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Olivier MEUGIN	Christian VUILLET
Franck DAVID	Etienne CORDIER

A Dole, le 29 06 2026,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**

M Olivier MEUGIN

